
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 13 septembre 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint – Services aux citoyens
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 1470

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 septembre 2023, en y retirant les points 20.013 et 30.008 et en y ajoutant le point 20.023.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 1471

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE23 1472

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE23 1473

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE23 1474

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à REM Groupe extrême inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 19, pour une période d'une saison hivernale, avec une année de prolongation, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme maximale de 311 869,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20077;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 593,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 46 780,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de REM Groupe extrême inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal:

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période d'une saison hivernale, avec une année de prolongation, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie et Ville-Marie, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20077;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Remorquage O Secours inc.	18 - PMR-R001-2324	172 462,50 \$
Remorquage O Secours inc.	20 - RPP-R003-2324	147 351,96 \$
Groupe Gladiateur (9379-0434 QC. inc.)	36 - VMA-R005-2324	169 013,25 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 24 441,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 73 324,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Remorquage O Secours inc. et Groupe Gladiateur (9379-0434 QC. inc.);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1235382014

CE23 1475

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de ratifier une dépense de 115 234,82 \$, taxes incluses, pour le contrat de septembre 2023 à décembre 2024;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Postmedia Network inc. (Montréal Gazette), fournisseur unique, pour la publication des avis publics en anglais, pour une somme maximale de 431 501,18 \$, taxes incluses, de septembre 2023 à décembre 2024;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1239554001

CE23 1476

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de sept mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du sel de déglçage des chaussées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19980 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Compass Minerals Canada corp.	Groupe A (Sel régulier)	13 862 372,72 \$
Cargill sel, Sécurité Routière	Groupe A (Sel régulier)	3 778 486,66 \$
Cargill sel, Sécurité Routière	Groupe B (Sel traité)	2 067 916,78 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 3 941 755,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Compass Minerals Canada Corp. et Cargill sel, Sécurité Routière;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes, du Jardin Botanique et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1237362001

CE23 1477

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des unités de contrôle ATC, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elle, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19864;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Tacel Itée	Unité de contrôle ATC (Entente #2)	370 880,61 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 37 088,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour l'entente #2;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Tacel Itée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des cabinets de contrôle ATCC, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19864;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Tacel ltée	Cabinet de contrôle ATCC (Entente #1)	4 138 720,58 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 413 872,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour l'entente # 1;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Tacel ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1238848023

CE23 1478

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Universal protection service of Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période approximative de 36 mois, soit du 24 septembre 2023 au 30 septembre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, le contrat pour les services de gardiennage et tous les services connexes aux installations du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 127 499,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20044;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Universal protection service of Canada à la fin du contrat;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1234275002

CE23 1479

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la cession des droits et obligations à EBI Montréal inc. des contrats des lots 2, 9, 10 et 12 accordés à TTI Environnement inc. (CE19 1621), pour la fourniture et le transport de matière résiduelles en conteneurs;

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la cession des droits et obligations à EBI Montréal inc. des contrats accordés à TTI Environnement inc. pour les lots 1 et 17 (CE19 1621 et CM22 0919) ainsi que le lot 7 (CE19 1621 et CM23 0734) pour la fourniture et le transport de matière résiduelles en conteneurs;

Adopté à l'unanimité.

20.006 1239634004

CE23 1480

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'un ouvrage de protection contre les inondations (phase 1) dans le parc des Rapides-du-Cheval-Blanc, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Reconstruction de la digue - permanente), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 895 401,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460812;
- 2- d'autoriser une dépense de 134 310,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 62 983,11 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 5- d'autoriser la signature d'une entente avec Projet REM S.E.C. pour les travaux de construction dans l'emprise REM en vertu de l'article 14 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (RLRQ, c. R-25.02);
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1237231050

CE23 1481

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de la voie d'accès au Parc Olympique dans le parc Maisonneuve, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 896 355,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6119;
- 2- d'autoriser une dépense de 584 453,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 584 453,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 194 817,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1239965002

CE23 1482

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 000 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la construction du pont Jacques-Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à EBC inc. (CG22 0116), majorant ainsi le montant total du contrat de 74 898 325,33 \$ à 79 898 325,33 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1237231067

CE23 1483

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution CM23 0935;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le contrat 451710 accordé à Cojalac inc. par le conseil de la ville par la résolution CM23 0545, lors de la séance tenue le 15 mai 2023, de manière à ce que la présente décision du conseil d'agglomération se substitue à celle prise par le conseil de la ville à cette date;
- 2- de prendre acte que la dépense du contrat représentant 3 612 727,55 \$, taxes et contingences incluses, est assumée en partie par l'agglomération;
- 3- d'autoriser une dépense de 328 429,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 473 718,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement Cojalac inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent sommaire addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1237231033

CE23 1484

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la fourniture de services professionnels pour le réaménagement des espaces administratifs du complexe Chaussegros-de-Léry et de l'édifice Louis-Charland, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19678;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Provencher Roy et associés architectes inc., Bouthillette Parizeau inc., et SDK et associés inc.	Lot 1	1 460 147,42 \$
Provencher Roy et associés architectes inc., Bouthillette Parizeau inc., et SDK et associés inc.	Lot 2	1 117 208,63 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 309 282,73 \$ (lot 1 : 175 217,69 \$ + lot 2 : 134 065,04 \$), taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 206 188,48 \$ (lot 1 : 116 811,79 \$ + lot 2 : 89 376,69 \$), taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Provencher Roy et associés architectes inc., Bouthillette Parizeau inc., et SDK et associés inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1235896001

CE23 1485

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, avec la possibilité de deux options de prolongation de douze mois chacune, pour une durée maximale de 7 ans par laquelle Telus Health (Canada) Ltd., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide au personnel et à la famille, pour une somme maximale de 5 918 333,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19948;
- 3- d'autoriser une dépenses de 739 791,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 246 597,23 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Telus Health (Canada) Ltd.;
- 6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1238045002

CE23 1486

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de recherche et d'innovation en art et engagement social Artenso, pour une période de 17 mois, à compter du 1^{er} septembre 2023, les locaux 153 et 158, situés au 251, avenue de Pins Ouest, d'une superficie de 456 pieds carrés, à des fins de bureau et d'ateliers de médiation culturels, participatifs et éducationnels, moyennant pour un loyer total de 14 470,40 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1235323008

CE23 1487

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la convention de résiliation du projet Vivacité Montréal situé au 1276-1280, rue Saint-Zotique Est;
- 2- de retourner les sommes dédiées au surplus affecté.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1239286001

CE23 1488

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 513 332 \$, soit 256 666 \$ à Un itinéraire pour tous et 256 666 \$ à Équipe RDP, pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2025, afin de réaliser des interventions ciblées de prévention de la violence armée et de mobilisation citoyenne dans Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies, dans le cadre du projet PIVOT;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3- imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1236794002

CE23 1489

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Équiterre, pour une période allant de 2023 à 2025, pour le projet Commun'Assiette;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1233715001

CE23 1490

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 45 250 \$ à Maison Québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse, pour la réalisation de son projet *Rôle Principal* dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2021-2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1235870002

CE23 1491

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 187 500 \$ à AlterGo, soit 37 500 \$ en 2023 et 75 000 \$ en 2024 et 2025, pour la réalisation du projet « Concertation en accessibilité universelle en loisir - Inclusion dans les camps de jour », dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1236367003

CE23 1492

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à La Fondation de l'entrepreneurship pour la réalisation du Rendez-vous du Réseau M 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1238298004

CE23 1493

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder une contribution financière maximale et non récurrente de 135 000 \$ à Antenne Créative pour la mise en place de leur événement Hub Montréal, qui se tiendra du 16 au 18 octobre 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1238973005

CE23 1494

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et UTILE McGill;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à consentir et à signer au nom de la Ville, à titre de créancier hypothécaire de UTILE McGill, tout acte de cession de rang hypothécaire sur le lot faisant l'objet de l'hypothèque de la Ville, en autant que tel acte respecte les paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- d'autoriser l'augmentation des budgets revenus et dépenses du Service de l'habitation pour 2023 pour un montant de 3 000 000 \$ provenant du surplus affecté de 2018 de 10M \$ et de 3 300 000 \$ provenant du surplus affecté 2021 de 40M \$;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1229286002

CE23 1495

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire à la suite du séisme au Maroc;
- 2- d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire à la suite des inondations meurtrières en Libye;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 120 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de la Direction générale;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1234834002

CE23 1496

Il est

RÉSOLU :

d'accepter un don de 2 erhus du Musée McCord pour le Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1236312001

CE23 1497

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger la déclaration de compétence du conseil municipal, pour une période de trois ans à compter du 22 septembre 2023, quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation du rendement des entrepreneurs et des fournisseurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant, dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Adopté à l'unanimité.

30.002 1239587002

CE23 1498

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de mandater la Direction des projets d'aménagement urbain de Service de l'urbanisme et de la mobilité pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant la rue Saint-Zotique, dans l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie;
- 2- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement, à savoir l'ingénierie électrique et l'expression des besoins en ouvrages de génie civil;
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que des autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSEM;
- 4- d'autoriser le directeur des projets d'aménagement urbain à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;

- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 148 760 \$, avant taxes, si la Ville de Montréal décide de reporter ou d'abandonner la demande d'enfouissement selon la distance de lignes touchée.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1237734001

CE23 1499

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense de 907,11 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, et de Mme Josefina Blanco, membre du comité exécutif, responsable de la diversité, de l'inclusion sociale, de l'itinérance, de l'accessibilité universelle, de la condition féminine, de la jeunesse et des personnes âgées, les 14 et 15 septembre 2023, à Québec, dans le cadre du Sommet municipal sur l'itinérance;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1230843008

CE23 1500

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses d'un montant de 321 100 \$ au budget modifié de fonctionnement de 2023 du Service de sécurité incendie de Montréal pour l'acquisition, l'entretien et la réparation d'équipements d'intervention à l'usage de ses équipes spécialisées;
- 2- d'effectuer l'ajustement budgétaire conformément à l'intervention financière inscrite au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1239325001

CE23 1501

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour pour 123 000 \$, en capital, intérêts et frais d'une action en dommages en lien avec un bris d'une conduite d'aqueduc intentée par L'Unique Assurances générales inc. contre la Ville de Montréal;

- 2- d'émettre un chèque au montant de 123 000 \$ libellé à l'ordre de « L'Unique assurances générales »;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1236440005

CE23 1502

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 639,26 \$, relative au déplacement de Mme Alia Hassan-Cournol, conseillère associée à la mairesse, à la Réconciliation avec les peuples autochtones et aux affaires internationales, afin de participer à une réunion du comité sur les réalités autochtones de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendra à Québec le 13 septembre 2023;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1236847003

CE23 1503

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de de l'article 123 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054), l'ordonnance numéro 13 jointe au présent dossier décisionnel afin d'accorder une gratuité à la Fédération québécoise des sociétés Alzheimer, d'une valeur de 6 421 \$, pour l'utilisation du terrain de baseball au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre d'un événement bénéfice, le 23 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1239615001

CE23 1504

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 92 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) (RCG 22-037), l'ordonnance numéro 5 jointe au présent dossier décisionnel afin d'accorder l'accès à la Biosphère à titre gratuit, du 20 septembre au 31 décembre 2023, à 200 élèves participant au programme du Groupe de recherche sur l'éducation et les musées (GREM) à l'école alternative le Vitrail du Centre de services scolaires de Montréal, sur présentation de la carte d'étudiant, à raison d'une visite par élève, et ce à l'occasion du partenariat entre Espace pour la vie et le GREM;

- 2- d'édicter, en vertu de l'article 123 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054), l'ordonnance numéro 14 jointe au présent dossier décisionnel afin d'accorder l'accès au Jardin botanique, au Biodôme, au Planétarium et à l'Insectarium, à titre gratuit, du 20 septembre au 31 décembre 2023, à 200 élèves participant au programme du Groupe de recherche sur l'éducation et les musées (GREM) à l'école alternative le Vitrail du Centre de services scolaires de Montréal, sur présentation de la carte d'étudiant, à raison d'une visite par élève, et ce à l'occasion du partenariat entre Espace pour la vie et le GREM.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1239824005

CE23 1505

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement du parc-nature du Bois-de-Saraguay », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1230683001

CE23 1506

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) », afin de modifier les tarifs de la location d'espaces sur le site Escale circulaire situé au 505, De Maisonneuve Est, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1230154002

CE23 1507

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (programme commerce-Montréal) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

2- de recommander au conseil d'agglomération :

de réserver une somme de 12M\$ et d'autoriser l'utilisation des fonds libérés par le PRAM-Industrie.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1237797005

CE23 1508

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptation de domicile (20-009) » afin d'améliorer l'accès au Programme d'adaptation de domicile Montréal (PADM), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1228146005

CE23 1509

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal (19 034) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 19 535 000 \$ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1236626001

CE23 1510

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition d'un bâtiment situé sur le lot 2 161 220 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement », conformément au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1238449004

CE23 1511

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 2345-3, adopté le 14 août 2023 par le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Côte Saint-Luc.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1238845008

CE23 1512

Vu la résolution CA23 22 0288 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 11 septembre 2023;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 075, 1 381 076, 1 381 077 et 1 381 081 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1238678009

CE23 1513

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier le dépôt du grief patronal 2023-04 auprès du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301), afin de récupérer des sommes dues découlant des libérations pour activités syndicales des employés cols bleus de la Ville de Montréal pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1239383001

CE23 1514

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus du 1^{er} au 31 juillet 2023, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1239600011

Levée de la séance à 9 h 55.

70.001

Les résolutions CE23 1470 à CE23 1514 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville